que pour aucune autre, et cependant elle n'a fourni aucun revenu. On pous demande d'ajouter d'un seul coup à nos charges annuelles une somme de \$6,287,920, formant le joli capital de ceut vingt millions de piastres, et tout cela pour ajouter à notre population 900,000 habitants dont la plus grande partie n'occupe pas une position meilleure, si toutefois elle est aussi bonne, que celle des populations du district de Gaspé. (Rooutes ! écoutes !) En 1841, M. l'ORATEUR, c'est-à-dire il y a environ 21 ans, le Bas-Canada entrait dans l'union actuelle avec le Haut-Canada, n'ayant qu'une dette de £183,000. Cette dette avait été créée par le conseil spécial, car la législature du Bas-Canada, sous l'ancienne constitution, ne devait pas un seul denier lorsqu'elle cessa d'exister. Cette dette fut contractée de 1887 à 1840. Depuis l'union il a été dépensé dans le Bas-Canada, pour le canal de Beauharnois, l'établissement du canal Lachine, les travaux du lac St. Pierre et le canal de Chambly, environ quatre millions de piastres. A part cela nous avons trois cent cinquante milles de chemin de fer du Grand Tronc, environ cent milles de moins que le Haut-Canada. En prenant la moitié de ce que ce chemin coûte à la province, seize millions do piastres, nous nous trouvons avec quatre millions pour canaux et huit millions pour chemins de fer, en tout douse millions de piastres qui ont été dépensées pour travaux publics dans le Bas-Canada, puis un autre million peut-être pour autres travaux de peu d'importance,—en tout treise millions de piastres.

M. A. MACKENZIE—Parlez-nous donc du havre de Montréal.

L'Hon. A. A. DORION-Le havre de Montréal paiera ses dépenses. Le gouvernement ne sera pas appolé à payer un seul denier de sa dette. La province n'a garanti qu'une très petite partie de cette dette, et n'aura jamais à en payer un seul sou, pas plus qu'elle n'aura à le faire pour la dette municipale de la de ville Montréal, dont l'intérêt est régulièrement payé tous les ans. Nous sommes donc entrés dans l'union avec £188,000 de dette. Nous en sortirons, ai le projet de confédération passe, avec \$27,500,000 (notre part des \$62,500,000), et tout ce que nous avons à montrer pour cette augmentation, ce sont des travaux publics au montant de douse à treize millions de piastres. Je ne fais point entrer en ligne de compte la dette du fonds d'emprunt

municipal, ni le rachat de la dette seigneuriale, parce que si nous avons profité de ces mesures, nous aurons à payer ce qu'elles ont coûté en sus de notre part des \$62,500,000. Si je fais quelque erreur en donnant ces chiffres, j'espère que les hon. messieurs de l'autre côté de la chambre me rectifierent. J'infère des explications qui nous ont été données l'autre jour par l'hon, ministre des finances, que le fait de mettre à la charge du Bas-Canada le rachat de la tenure seigneuriale, et d'un autre côté l'abandon par le Haut-Canada de l'indemnité qui lui avait été accordée comme compensation pour ce rachat, ne rendent pas nécessaire l'entrée de ces items en ligne de compte comme partie de la dette du Canada sous la confédération ;-que la charge pour le rachat de la tenure seigneuriale, l'indemnité aux townships en vertu de l'acte seigneurial de 1859, l'intérêt sur cette indemnité, ce qui est dû au fonds d'éducation supérieure et au fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada, s'élèvent en tout à environ \$4,500,000, et devront être payés par le Bas-Canada seul,—et que l'intérêt de cette somme à cinq pour ceut, c'est-à-dire, \$225,000, seront retenues sur les \$880,000 que le gouvernement général devra payer au Bas-Canada pour des fins locales, ce qui laissera environ 60 centins par tête pour payer les dépenses du gouvernement local. Le Haut-Canada entra dans l'union avec une dette de £1,300,000 sterling. Immédiatement après l'union, l'on emprunta £1,500,000 sterling dont la plus grande partie fut dépensée dans le Haut-Canada; malgré cela, cependant, le Haut-Canada sort de l'union en abandonnant son droit d'indemnité en vertu de l'acte seigneurial, et sans autre dette que son fonds d'emprunt municipal et sa part de la dette fédérale. Le Bas-Canada, au contraire, sort de l'union avec un fardoau de \$4,500,000 de dettes locales, à part les \$27,500,000 qui sont sa part de la dette fédérale,-et cela après avoir pendant près de vingt-cinq ans payé des droits considérables et cinq fois plus élevés que ceux qu'il paysit avant l'union. Je serais très surpris, M. l'ORATEUR, si un projet comme colui-ci, étant soumis au peuple, recevait son approbation. Et je maintiens qu'aucun projet de cette nature ne devrait être adopté par cette chambre avant que nous n'ayons eu de plus amples informations afin de nous permettre d'arriver à de justes conclusions. (Ecouter!) C'est autant dans